

CAMPAGNE

VILLE APAISÉE, QUARTIERS À VIVRE

VERS LA VILLE
DE L'AVENIR

Photo : Studio Martino - Chartres aménagement

VOYAGE D'ÉTUDES

5 avril 2024

Chartres

 **réseau vélo
et marche**
Collectivités engagées pour les mobilités actives



INTRODUCTION

Le voyage d'études à Chartres, organisé par Rue de l'Avenir et le Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables dans le cadre de la campagne "Ville apaisée, quartiers à vivre", s'est déroulé le 5 avril 2024. Il a réuni une cinquantaine de personnes (élus, responsables de services de collectivités, représentants associatifs).

Les deux parcours à pied ont permis de découvrir « chemin faisant » les nombreuses actions mises en place depuis 2001 en faveur de la ville apaisée, du développement des modes actifs, du partage et de la gestion des espaces publics. Les interventions en salle, notamment sur les volets culture, tourisme, circulation, stationnement et commerce, ont été complétées par une conférence sur le thème « Villes moyennes, mobilités actives et attractivité économique », par Mathieu Chassignet de l'ADEME et un témoignage de Juliette Pichot, commerçante et présidente de Vitrines de France et de Vitrines C'Chartres.

Plusieurs élus chartrains s'étaient mobilisés pour accueillir cette visite, dont Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres et président de Chartres métropole qui nous a honoré de sa visite, et Maria Jebli-Chedeville, adjointe au maire qui a signé le Manifeste "Ville apaisée, quartier à vivre" en présence de Anne Faure, présidente de Rue de l'Avenir et de Françoise Rossignol, présidente du Club des Villes et Territoires Cyclables et Marchables et de la presse locale.



« Je suis en charge de la politique de développement du commerce et de l'artisanat et du cadre de vie : cela englobe la proximité, la circulation et le stationnement. C'est un atout considérable pour maintenir la cohérence des politiques publiques, coordonner tous les acteurs autour du concept d'agréabilité et assurer un dialogue continu avec les habitants et les acteurs économiques, notamment les commerçants, pour favoriser l'adhésion. »

Guillaume BONNET, adjoint au maire en charge du commerce et de l'amélioration du Cadre de vie



« Chartres Métropole a mis en place un abonnement annuel jeune permettant de voyager en illimité sur l'ensemble du réseau pour un coût symbolique de 10 euros. 15 000 jeunes bénéficient de cet abonnement : gain de pouvoir d'achat et incitation aux déplacements en transports en commun. »

Gérard BESNARD, vice-président de Chartres Métropole délégué aux transports



« Une ville apaisée est une ville dans laquelle il fait « bon vivre » où nous pouvons nous cultiver. C'est ainsi que dès le premier mandat, le boulevard de la culture a été pensé, créé et continue à se développer grâce à de nouveaux équipements. »

Isabelle VINCENT, adjointe au maire à la Culture et au Patrimoine



« Le Pôle Administratif, installé au cœur de la ville centre depuis 2021, permet de faciliter le parcours des administrés pour leurs démarches administratives. Il offre aux citoyens-usagers de la Ville comme de l'Agglomération, un pôle unique et centralisé de services publics autrefois disséminés (11 guichets sur 19 sites). Il permet de passer de la culture de l'administré à la culture de l'usager. Celui-ci peut y venir, à pied, à vélo, en bus ou en voiture. »

Franck MASSELUS, adjoint au maire en charge des Finances et la Prospective



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE CHARTRES

Chartres compte 40 000 habitants et est la ville centre de Chartres métropole (66 communes, 140 000 hab.) Elle est aussi la ville Préfecture d'Eure-et-Loir - Région Centre-Val de Loire.

Ville moyenne, Chartres est située à 1h15 de Paris en train (10 000 chartrains se rendent à Paris tous les jours) et à 1h30 en voiture. La municipalité a bien identifié le risque de devenir une ville dortoir et la nécessité de concentrer ses efforts pour soutenir et développer une forte attractivité économique, commerciale, touristique et patrimoniale.

La ville de Chartres a aussi engagé depuis de nombreuses années une politique volontariste et de longue haleine dans les domaines de l'aménagement, du partage et de la gestion des espaces publics : piétonisation du centre-ville en 2004, mise en place de la "ville bornée" avec accès limité à certaines voies selon les heures et les usagers, généralisation du 30 km/h en 2021... Cette démarche d'éco-ville fait la part belle aux modes actifs en rendant moins présente la voiture et vise à faire de Chartres une ville "où il fait bon vivre..."

LES ÉLÉMENTS CLÉS DE LA MÉTHODE

Le pôle gare

Avec 10 000 voyageurs pendulaires par jour, la gare de Chartres est la première gare TER de la région Centre-Val de Loire en termes de trafic de voyageurs. Véritable nœud d'échanges intermodaux (trains, cars départementaux, bus urbains, taxis, voitures ainsi que les cyclistes

et les piétons), le secteur s'étend sur 32 ha. Il fait l'objet d'une longue restructuration depuis 2006 pour simplifier, fluidifier les déplacements et limiter l'usage de la voiture, en favorisant l'utilisation des transports en commun et les déplacements à pied et à vélo.



Photo : Rue de l'Avenir

Av. Jehan de Beauce

La gare routière a été déplacée à l'arrière des voies ferrées sur une plateforme multimodale (rotation de 80 bus, 5 000 jeunes scolaires). Elle permet un accès direct aux quais des trains, aux taxis, à un dépose-minute et à des places de stationnement souterrain (1 100 places). Une large passerelle piétonne assure, d'une part, l'accessibilité aux quais SNCF depuis

le parvis de la gare, qui est exclusivement dédié aux transports en commun, aux piétons et cyclistes, et d'autre part, le franchissement du faisceau de voies ferrées.

Elle permet en particulier aux Mainvillois (habitants de la commune limitrophe) de venir à la gare ou au centre ville de Chartres à pied ou à vélo.

| La passerelle du pôle multimodal de Chartres

Photo : Rue de l'Avenir



La collectivité a aussi fait le choix d'implanter sur ce pôle multimodal un équipement événementiel majeur de la ville, le Colisée (3 000 places). Ainsi, la centralité et son positionnement permettent aux spectateurs d'utiliser tous les modes

alternatifs à la voiture pour s'y rendre. Enfin, y est implantée la Maison du vélo : créée en 2016, elle dispose d'une flotte de 400 vélos (dont 80 VAE, 50 VTT, 10 vélos enfants) et propose un service de location à la journée ou de longue durée (6 mois ou à l'année).

| Le colisée

Photo : Chartres Métropole





I Rendre les voitures moins visibles

A Chartres, il n'est pas question de supprimer la voiture, il s'agit de réduire son usage et de la rendre moins visible ! Avec quatre parkings souterrains d'une capacité totale de 3 700 places de stationnement, la voiture disparaît en sous-sol dès qu'elle arrive au centre-ville. L'espace libéré en surface a permis de créer des places libres de véhicules motorisés, des voies dédiées pour les transports en commun et de récupérer des voies suffisamment larges pour les piétons et cyclistes.

La ville a choisi de ne pas supporter les coûts d'investissement et de gestion des parkings souterrains. Le parti-pris est aussi que c'est à l'usager de payer et non aux chartrains via la fiscalité de la collectivité. Ainsi, la gestion du stationnement souterrain a été confiée à QPark, via une délégation de service public signée en 2003. Le montant d'investissement

initial était de 32 millions d'euros et QPark a pris en charge la réhabilitation et la construction des parkings. La gestion s'étend sur une période de 32 ans et l'exploitation s'appuie sur un mécanisme d'intéressement en faveur de la collectivité en fonction de la fréquentation. Plus les parkings souterrains sont utilisés, plus le taux de rentabilité augmente (aujourd'hui, il est de 6 à 7 %). Dans 10 ans, la collectivité héritera de l'ensemble des parkings, soit l'équivalent de 4 millions d'euros de recettes.

Enfin, pour éviter le stationnement anarchique des deux roues motorisés dans les rues de l'hyper-centre, ainsi que leur circulation au milieu des piétons, la ville mise sur la création de plusieurs zones de stationnement gratuites, matérialisées et dédiées aux deux roues motorisées avec marquage au sol et signalisation « P 2 roues motorisés ».



Photo : Rue de l'Avenir

I | Livraison du dernier kilomètre

Le dispositif du « dernier kilomètre » est mis en place depuis septembre 2023. Il vise à désencombrer le centre-ville en rendant plus discrètes les livraisons de marchandises (concentrées sur des tranches horaires de moindre fréquentation piétonne). La société Geodis, retenue après appel d'offres, dispose d'un centre logistique au Coudray (à proximité de la rocade et à 11 minutes du centre-ville) et assure avec des véhicules 3,5T le service de livraison du dernier kilomètre dans la zone piétonne, moyennant rétribution facturée à l'expéditeur ou au transporteur. Ce centre logistique est aussi accessible aux commerçants et particuliers et un service de box de stockage (point relais multi-enseignes ou une consigne automatique accessible 24/7) vient le compléter.

Résultat : cette réglementation a réduit la circulation des véhicules utilitaires de tous formats dans les rues du cœur de ville (167 véhicules légers de livraison pour 550 colis par jour, soit 2/3 en moins sur 6 mois). A noter que Geodis n'a bien sûr pas l'exclusivité du service.

Les automobilistes ne sont pas interdits dans le cœur de ville, c'est l'avantage de la "ville piétonne bornée" (à l'aide d'équipements escamotables de contrôle d'accès). Ils peuvent accéder à la zone, en réservant un ticket de 30 minutes d'usage grâce à une application numérique. Cinq agents sont chargés à distance de réguler les entrées et sorties à la demande des automobilistes. La vidéo-verbalisation intervient ensuite pour éviter le stationnement abusif (temps de stationnement dépassé par les véhicules).



I | Rue Percheronne

La "ville bornée" - Photo Rue de l'Avenir



LES AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE LA VILLE APAISÉE ET DU DÉVELOPPEMENT DES MODES ACTIFS

Autres aménagements de voiries et/ou de quartiers :

Pour compléter la généralisation de la limitation de vitesse automobile à 30 km/h en 2021 (à l'exception de trois axes qui sont des pénétrantes à 70 km/h ou 50 km/h), les feux de circulation ont été progressivement supprimés « à ce jour, 31

feux ont été supprimés sur 47. A terme, il restera 3 feux sur la commune. » (soit 41 carrefours en 2021) et sont remplacés par des priorités simples – cédez-le-passage ou stop. Objectif : supprimer 50 % des feux d'ici la fin 2024.



Photo : Rue de l'Avenir

En plus de l'abaissement de la vitesse, des sens uniques sont mis en place dans les rues résidentielles, favorisant le double sens cyclable et diminuant les flux de transit. Les zones 30 ou bornées sont

aménagées aux abords des lieux sensibles et fréquentés. Une zone 20, créée en 2010 en « basse ville », ainsi que des voies vertes le long de l'Eure complètent la diversité d'aménagements.

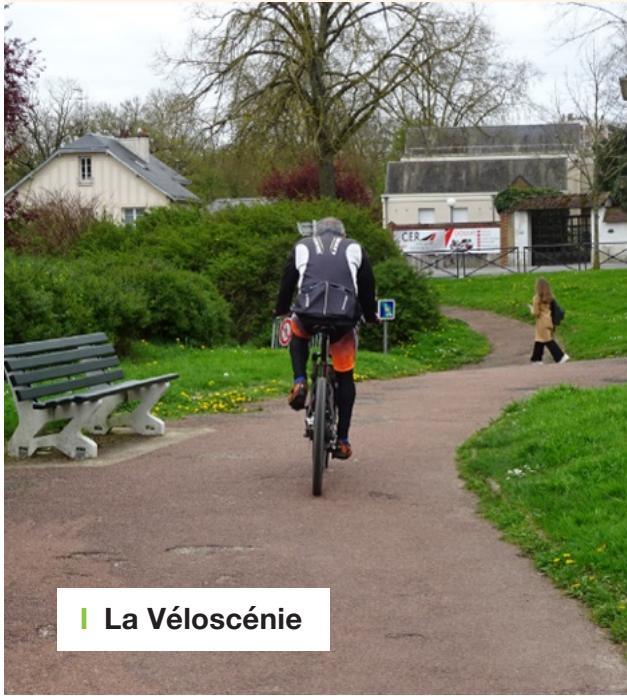


Photo : Rue de l'Avenir



Le «Plan vert» est un projet porté par l'agglomération depuis 2003. Déployé à l'échelle de 7 communes urbaines, il a été révisé en 2019 et s'applique à l'ensemble des 66 communes : 21 km de pistes cyclables et cheminements piétonniers

ont été aménagés par Chartres métropole depuis la création du Plan vert. Le plan vert chartrain est traversé par 2 grands itinéraires cyclables, la Véloscénie (Paris - Mont Saint-Michel) et la Scandibérique (Chemins de Saint-Jacques de Compostelle).



| La Véloscénie

Photo : Rue de l'Avenir



Photo : Ville de Chartres

Depuis 2021, une expérimentation est en cours pour aménager de nouvelles pistes cyclables : les «pistes gold» sont identifiées

par un revêtement de couleur ocre (peinture ou résine).



| Av. Jehan de Beauce

Photo : Rue de l'Avenir



Transports en commun :

Mise en place d'un BHNS : Chartres métropole prévoit la création de 5 lignes de BHNS reliant Lucé, Chartres, le Coudray et Mainvilliers. La première ligne sera mise en service en septembre 2025. Son tracé

desservira de nombreux équipements : le pôle gare, le Colisée, le cœur de ville de Chartres, l'hôtel d'Agglomération et les nombreux sites culturels du centre.



Photo : Rue de l'Avenir

La navette « Le Relais des Portes » est un service gratuit et accessible à tous. Il dessert des arrêts le long des boulevards qui entourent le cœur de ville et en correspondance avec les lignes de bus.

Avec une fréquence de 20 minutes, le service est assuré par quatre minibus de 6h30 à 23h30 du lundi au samedi (sauf les jours fériés) toute l'année.



Photo : Rue de l'Avenir



ZOOM : Inciter les chartrains à venir en centre-ville

Un centre commercial à ciel ouvert

La présentation d'une étude* portant sur les liens entre marche et commerce par Mathieu Chassagnet de l'Ademe et le témoignage de Juliette Pichot, commerçante et présidente de Vitrines de France et de Vitrines C'Chartres, ont permis d'aborder la question cruciale de l'opposition, souvent constatée des commerçants aux projets d'apaisement des centres villes. Les études d'attractivité commerciale corroborent le fait que les zones à circulation apaisée sont bénéfiques aux commerces de proximité.

Avec 800 commerces, dont 500 en centre-ville (soit 1 pour 49 habitants, contre 1 pour 83 habitants dans les villes moyennes) Chartres est un exemple réussi : l'équipe municipale s'applique à entretenir une relation étroite et une qualité d'écoute avec l'association des commerçants et porte des actions pour favoriser l'attractivité du centre-ville : partenariat avec QPark pour offrir la gratuité du stationnement suite à un achat, organisation d'événements, apéros time, installation de matériel d'animation, etc.).

Un nouvel hôtel de Ville et d'Agglomération qui réunit tous les services

Situé au cœur de la ville bornée, il regroupe sur un même site les différents services de la mairie de Chartres et de Chartres métropole et est un lieu de guichet unique pour d'autres services associés (transport, eau, CCAS, CARSAT, etc.). Il offre également des salles de conseils, accueille la salle des mariages et des salles polyvalentes. Au final, ce sont 450 salariés qui viennent au pôle administratif du centre-ville tous les matins et 700 citoyens qui passent chaque jour y effectuer leurs démarches. Ce regroupement a aussi

permis de faire des économies de coûts de fonctionnement (un seul accueil, un seul standard, coûts énergétiques réduits, etc.).

Un boulevard de la culture et « Chartres en lumière » pour embellir le patrimoine historique et culturel

La municipalité porte la création de nouveaux équipements, comme le théâtre, le cinéma et désormais le Colisée pour proposer une offre culturelle diversifiée : "Le Off" et bientôt "le "On" (futur site pour les musiques actuelles)", le Théâtre à l'italienne de Chartres, la médiathèque, le complexe cinématographique géré par des indépendants "Les enfants du paradis, classé art et essais, le conservatoire, etc.

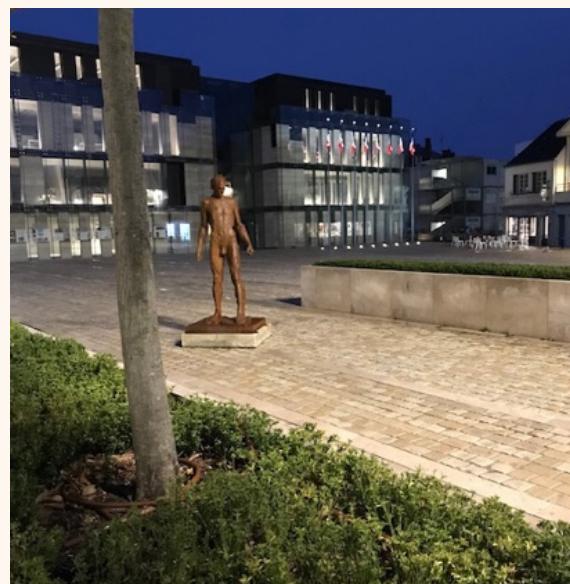


Photo : Ville de Chartres

* Cette étude, basée sur des enquêtes réalisées auprès de clients de différentes villes, montre que la plupart des clients vivent à proximité des commerces, viennent majoritairement à pied ou en transport collectif et peu en voiture, souhaitent des espaces apaisés et une place restreinte de la voiture. De leur côté, les commerçants surestiment systématiquement l'usage de l'automobile par leurs clients.

I REJOIGNEZ-NOUS



10 MESURES

POUR DES VILLES APAISÉES ET DES QUARTIERS À VIVRE

Rue de l'Avenir, le Réseau vélo et marche et leurs partenaires la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports, France Nature Environnement et la Fédération des Usagers de la Bicyclette ont lancé une campagne nationale « Ville apaisée, quartiers à vivre ».

Son objectif est d'inciter et de soutenir les collectivités à maintenir et à améliorer la qualité de vie en ville et l'attractivité de ses quartiers, dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et la raréfaction des ressources.

A cette fin, un Manifeste a été adopté par les co-organisateurs de la campagne et les associations partenaires et fera l'objet d'une large diffusion pour recueillir des signatures de villes, d'associations et de personnes à titre individuel.

Les Maires de ces villes déjà engagé(e)s dans une politique de réduction du nombre de véhicules automobiles et de développement des alternatives principales (marche, vélo, transports collectifs) ont souhaité, par leur signature du Manifeste « Ville apaisée, quartiers à vivre », soutenir, en particulier, les 10 mesures proposées par les initiateurs de cette campagne.

Vous trouverez ci-après le QR Code du Manifeste et des 10 mesures :



10 mesures

CAMPAGNE
VILLE APAISÉE,
QUARTIERS À VIVRE
VERS LA VILLE
DE L'AVENIR

**43 collectivités
15 associations nationales
80 associations locales
ont déjà signé le Manifeste !**

Rejoignez-les !



Collectivités



Associations



Collectivités engagées pour les mobilités actives

Françoise Rossignol & Chrystelle Beurrier,
co-présidentes
du Réseau vélo et marche.
[> villes-cyclables.org](http://villes-cyclables.org)



Marie Prémartin et Philippe Zanolla,
co-président.e.s de Rue de l'Avenir
[> ruuedelavenir.com](http://ruedelavenir.com)

Cette campagne a pour partenaires la Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports, France Nature Environnement, la Fédération des Usagers de la Bicyclette



Elle bénéficie du soutien de l'ADEME et du ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation



MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE LA DÉCENTRALISATION
Logement, Transports,
Ruralité, Ville
Liberté
Égalité
Fraternité